

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
SESSION 2025-2026

9 JUIN 2026

PROPOSITION DE RÉSOLUTION¹

VISANT À LA TRANSPARENCE ET LA PUBLICITÉ DES VOYAGES ET MISSIONS À
L'ÉTRANGER DU GOUVERNEMENT

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION
PERMANENTE, DES RELATIONS INTERNATIONALES, DES AFFAIRES
GÉNÉRALES, DU RÈGLEMENT ET DU CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS DES
MEMBRES DU GOUVERNEMENT

PAR MME CAROLINE DESALLE

¹ Voir doc. 247 (2025-2026) n°1 à n°2

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de Mme Pavet, co-auteure de la proposition	3
2	Discussion	6
3	Votes et confiance	11

Mesdames et Messieurs,

Votre commission de la Culture, de l'Education permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement a examiné, au cours de sa réunion du 9 juin 2026, la proposition de résolution visant à la transparence et la publicité des voyages et missions à l'étranger du gouvernement, déposée par Mme Amandine Pavet, Mme Alice Bernard, M. Germain Mugemangango, Mme Marisol Revelo Paredes, M. Octave Daube, M. Bruno Bauwens et Mme Manon Vidal (doc. 247 (2025-2026) n° 1).²

1 Exposé de Mme Pavet, co-auteure de la proposition

Mme Pavet, du groupe PTB, entame la présentation de la proposition de résolution en regrettant l'absence de la ministre-présidente, estimant que le texte concerne directement son action et celle de son Gouvernement.

La députée situe son intervention dans le contexte des mesures budgétaires décidées par la majorité MR-Les Engagés. Elle considère que les économies réalisées touchent notamment la jeunesse, l'enseignement, la culture, la petite enfance, l'aide à la jeunesse, l'éducation permanente et les médias. Selon elle, le Gouvernement justifie régulièrement ces décisions par l'absence de moyens suffisants, ce qui lui paraît difficilement conciliable avec certaines dépenses engagées dans le cadre de missions internationales.

Mme Pavet revient ainsi sur la mission effectuée au Canada sous l'autorité de la ministre-présidente. Elle rappelle qu'une délégation de 141 personnes, dont 107 invitées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, a participé à ce déplacement. Elle relève qu'à quelques jours du départ, le cabinet de la ministre-présidente indiquait encore ne pas être en mesure d'estimer précisément le coût de la mission. Ce n'est qu'après plusieurs articles de presse et une interpellation parlementaire que le

² Ont participé aux travaux de la commission :

M. Chintinne, M. Janssen (en remplacement de M. Gardier), M. Soupart, M. Van Goidsenhoven, M. de Clippele, Mme Greco, Mme Lambelin (en remplacement de Mme Laanan), M. Lefebvre (Président), Mme Desalle, Mme Jacqmin (en remplacement de M. Cloquet), Mme Lazon, Mme Pavet, M. Hazée (en remplacement de Mme Cremasco)

Ont assisté aux travaux de la commission :

Mme Fafchamps : membre du Parlement
M. Singer, collaborateur du groupe PS
Mme Moray, collaboratrice du groupe MR
Mme Bultez, collaboratrice du groupe Les Engagés
M. Genco, collaborateur du groupe PTB

montant de 440.000 euros a été communiqué. Elle ajoute qu'une mission précédente organisée au Japon aurait coûté au moins 600.000 euros.

La députée estime que ces montants ont suscité l'incompréhension de nombreux citoyens confrontés aux conséquences des mesures budgétaires décidées par le Gouvernement. Elle rapporte notamment le témoignage d'un enseignant qui s'interroge sur l'absence de moyens consacrés à certaines politiques éducatives alors que des sommes importantes sont mobilisées pour ces déplacements. Elle évoque également le témoignage d'un travailleur culturel ayant perdu son emploi à la suite des restrictions budgétaires et qui juge ces dépenses difficilement justifiables.

Mme Pavet considère que le problème ne réside pas uniquement dans les montants engagés mais également dans le manque de transparence entourant ces missions. Elle rappelle avoir interrogé la ministre-présidente à plusieurs reprises sur les objectifs poursuivis, la composition de la délégation, les critères ayant présidé à la sélection des participants, les modalités d'hébergement, les frais pris en charge par la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que la ventilation détaillée des dépenses. Elle considère que les réponses obtenues sont demeurées largement insuffisantes.

La députée estime qu'il est contradictoire d'exiger des associations, des établissements scolaires, des opérateurs culturels et, plus largement, des organismes financés par la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'ils justifient précisément l'utilisation des fonds publics tout en refusant de fournir un niveau comparable d'information concernant les missions ministérielles. Selon elle, cette différence de traitement alimente l'incompréhension des citoyens et renforce les demandes de transparence.

Retraçant l'historique, elle rappelle qu'une question d'actualité a été posée le 15 avril à la ministre-présidente. Selon elle, les réponses apportées à cette occasion se sont limitées à une présentation générale des objectifs de la mission sans apporter de précisions sur ses modalités concrètes. Elle souligne qu'il a ensuite été indiqué dans la presse qu'une mission de cette nature coûtait généralement entre 250.000 et 300.000 euros. Ce n'est toutefois que le 21 avril, alors que la délégation se trouvait déjà au Canada, que le montant de 440.000 euros a finalement été rendu public. Elle relève qu'une réponse plus détaillée lui a ensuite été apportée en commission le 12 mai, tout en estimant que de nombreuses interrogations demeurent.

Mme Pavet indique avoir déposé, avec son groupe, de nombreuses questions écrites afin d'obtenir davantage d'informations sur les missions ministérielles. Elle précise que la ministre-présidente a communiqué une liste de ses déplacements passés et futurs mais sans fournir d'informations détaillées sur les coûts ou les participants. Son groupe a dès lors introduit plusieurs questions écrites portant notamment sur les déplacements effectués à Paris, au Japon, au Vietnam, au Chili, au Danemark, en Suisse, en Norvège, au Congo, à Barcelone, à Avignon et à Cannes ainsi que sur

certaines missions à venir, notamment au Congo et au Cambodge. Elle considère que ces démarches illustrent les difficultés rencontrées pour obtenir des informations complètes et systématiques concernant les missions ministérielles.

Elle ajoute que certaines réponses ont été fournies par des ministres ayant effectué peu de déplacements mais qu'aucune réponse détaillée n'a encore été apportée par la ministre-présidente ou par Mme Galant. Elle précise qu'elle n'exclut pas de transformer certaines de ces questions écrites en questions orales afin d'obtenir les informations sollicitées.

Mme Pavet évoque également une question du groupe socialiste adressée à Mme Galant concernant l'ensemble des missions internationales effectuées depuis son entrée en fonction. Cette question portait notamment sur les dates des déplacements, leurs objectifs, la composition des délégations, les coûts engagés, les modalités de suivi budgétaire ainsi que l'évaluation des résultats obtenus. Elle relève que la réponse apportée se limite à l'énumération de quelques déplacements effectués à Paris dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques ainsi qu'à l'annonce d'une participation future aux Jeux olympiques d'hiver à Milan. Selon elle, aucune précision n'a été donnée concernant les coûts ou les modalités d'organisation de ces missions.

La députée considère dès lors que le niveau de transparence actuel est insuffisant. Elle estime que les citoyens ont le droit de savoir comment est utilisé l'argent public, particulièrement dans un contexte où il leur est régulièrement demandé de consentir des efforts budgétaires.

Afin de proposer des solutions, Mme Pavet indique s'être inspirée de pratiques en vigueur dans certains pays, notamment en Suède. Elle explique que les documents administratifs y sont largement accessibles, y compris les ordres de mission, les budgets prévisionnels, les justificatifs de dépenses et les factures relatives aux voyages officiels. Elle souligne que les journalistes peuvent y obtenir rapidement des informations détaillées sur les dépenses engagées. Selon elle, les nouvelles technologies permettent aujourd'hui de rendre accessibles aux citoyens l'ensemble des données relatives aux missions officielles.

Mme Pavet présente ensuite les demandes formulées dans la proposition de résolution. Celle-ci invite le Gouvernement à publier systématiquement, avant chaque mission ou voyage ministériel, le programme du déplacement, le nombre de participants, leur rôle ainsi que les coûts prévisionnels. Elle demande également qu'un rapport soit publié à l'issue de chaque mission afin de préciser si les objectifs poursuivis ont été atteints et, dans le cas contraire, pour quelles raisons. La proposition prévoit en outre la publication détaillée des dépenses réellement engagées et demande que les mêmes informations soient rendues accessibles pour l'ensemble des missions organisées depuis le début de la législature 2024-2029. Mme

Pavet précise enfin que son groupe demeure ouvert à la discussion d'éventuels amendements.

2 Discussion

Mme Desalle, du groupe Les Engagés, indique que son groupe partage l'exigence de transparence dans l'action publique. Elle estime toutefois que la proposition repose sur une présentation qui ne correspond pas à la réalité du fonctionnement des missions internationales.

La députée rappelle que ces missions sont organisées dans un cadre administratif et budgétaire précis et qu'elles font déjà l'objet de validations, d'arbitrages et de contrôles. Elle cite notamment l'arrêté du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 19 décembre 2013. Selon elle, le problème ne réside donc pas dans l'absence de règles mais plutôt dans la manière dont les informations relatives à ces missions sont rendues accessibles et compréhensibles pour le public.

Mme Desalle reconnaît qu'une marge d'amélioration existe en matière de présentation des résultats, de diffusion de l'information et d'accessibilité de la communication. Elle estime qu'il est pertinent de permettre à chacun de mieux comprendre les objectifs poursuivis, les moyens engagés et les résultats obtenus.

Elle indique que son groupe mène actuellement une réflexion en vue de déposer un texte qu'elle juge plus abouti, plus précis et plus équilibré, tenant compte des réalités concrètes des missions concernées.

Tout en se déclarant favorable à un renforcement des mécanismes de publicité et de transparence, elle considère qu'il convient de le faire dans un cadre rigoureux, sans laisser entendre que ces déplacements seraient actuellement dépourvus de toute structure.

Pour ces raisons, elle annonce que son groupe ne soutient pas la proposition de résolution en l'état.

M. Van Goidsenhoven, pour le MR, annonce que son groupe ne votera pas en faveur de la proposition de résolution. Il estime que l'exposé des motifs donne l'impression que les missions internationales se déroulent sans règles, sans contrôle et sans obligation de rendre compte, ce qui ne correspond pas à la réalité.

Le député rappelle que chaque euro d'argent public doit être justifié et souligne que les missions ministérielles sont déjà soumises à plusieurs mécanismes de contrôle. Il cite notamment les décisions gouvernementales formelles, les questions parlementaires, les interpellations, le contrôle de la Cour des comptes, les procédures budgétaires ainsi que les règles relatives à l'accès aux documents administratifs.

Il prend pour exemple la mission effectuée au Canada par la ministre-présidente et le ministre-président wallon. Selon lui, cette mission s'inscrit dans une stratégie de coopération avec le Québec et l'Ontario dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la culture. Il rappelle qu'elle a donné lieu à de nombreuses questions parlementaires et à une importante couverture médiatique, ce qui démontre selon lui le fonctionnement normal des mécanismes de contrôle démocratique.

M. Van Goidsenhoven estime que les mesures proposées conduiraient à un dispositif administratif particulièrement lourd. Il considère qu'il convient de préserver un équilibre entre l'information du citoyen, l'efficacité de l'action publique et certaines contraintes liées à la protection de données ou négociations sensibles.

Il ajoute que la proposition de résolution ne tient que très peu compte du fait que les missions à l'étranger sont déjà soumises, en pratique, à une double exigence de justification. Il souligne que ces missions font d'abord l'objet d'une justification lors de la décision politique et budgétaire de les organiser. Il relève ensuite qu'elles sont soumises a posteriori à différents mécanismes de contrôle, notamment parlementaires, politiques et médiatiques, portant sur leurs retombées.

Selon lui, il serait plus pertinent d'améliorer les outils existants en centralisant davantage les informations, en facilitant leur consultation et en assurant des réponses plus rapides aux questions du Parlement et de la presse.

Sur le plan juridique, il estime qu'il convient également de préserver la cohérence du cadre existant. Il rappelle que celui-ci comporte déjà un droit d'accès aux documents administratifs, des règles de publicité des actes ainsi que différents mécanismes de contrôle parlementaire. Selon lui, la proposition de résolution tend à ériger la publication quasi automatique et exhaustive des coûts de chaque mission en nouvelle norme implicite, sans examiner sa compatibilité avec d'autres exigences, telles que la protection des données à caractère personnel, le secret des affaires de certains partenaires ou encore la préservation d'une marge de manœuvre dans les négociations internationales. Il considère que la bonne gouvernance ne se résume pas à la publication de données chiffrées, mais repose également sur la responsabilité politique et la confiance dans les institutions.

Il estime par ailleurs que la mission au Canada est utilisée comme symbole dans une argumentation laissant entendre que les missions internationales seraient, par nature, suspectes, coûteuses ou éloignées des préoccupations des citoyens. Il souligne au contraire que ces missions constituent un levier de soutien aux universités, aux artistes, aux chercheurs et aux entreprises, en favorisant les coopérations, les échanges et les investissements dont bénéficient in fine les citoyens. Selon lui, il n'est pas cohérent de souhaiter le rayonnement international de la Fédération Wallonie-

Bruxelles tout en remettant systématiquement en cause les déplacements effectués dans ce cadre.

Pour ces raisons, il indique que son groupe ne peut soutenir cette proposition de résolution, tout en précisant que les enjeux de transparence évoqués dans le texte demeurent des points d'attention pour son groupe politique.

M. Hazée, du groupe Ecolo, estime que l'actualité récente a mis en évidence la nécessité d'améliorer la transparence des missions officielles et relève que cette nécessité n'est pas contestée par les groupes de la majorité.

Le député souligne également l'importance de garantir la sobriété des dépenses publiques engagées dans le cadre de ces missions. Il estime que cette exigence apparaît d'autant plus importante au regard des décisions budgétaires prises récemment par le Gouvernement.

M. Hazée rappelle que le Parlement a déjà renforcé l'encadrement des missions parlementaires en modifiant son règlement. Il souligne que ce dispositif prévoit à la fois une publicité préalable des missions, une publicité a posteriori ainsi que différentes balises destinées à garantir le caractère raisonnable des dépenses engagées. Selon lui, il est dès lors logique de transposer des principes similaires aux missions gouvernementales.

Il regrette qu'un refus de principe du texte ait été opposé sans qu'un travail d'amendement soit envisagé. Selon lui, si certaines dispositions appellent des corrections, celles-ci pourraient être discutées dans le cadre d'un travail commun plutôt que de reporter la réflexion à une échéance ultérieure.

Le député indique également avoir déposé un amendement visant à compléter la proposition par une dimension de sobriété :

« Amendement N°1

Dans la proposition de résolution, il est inséré, au sein des demandes adressées au Gouvernement, entre les tirets 3 et 4, un nouveau tiret formulé comme suit :

« - De prendre en compte pour les missions gouvernementales les balises prévues par l'article 103 du Règlement du Parlement pour les missions parlementaires, notamment pour ce qui concerne la durée maximale de la mission, le choix de l'hébergement, le choix du mode de transport, le cas échéant la compensation carbone, et plus largement le caractère raisonnable des coûts ;».

Justification

Au-delà de la transparence et de la publicité poursuivies opportunément par la proposition de résolution, il apparaît nécessaire de cadrer également les dépenses liées aux missions, de sorte d'assurer la sobriété et le caractère raisonnable des coûts.

Il est proposé de faire référence au dispositif prévu par le Règlement du Parlement en son article 103 pour les missions parlementaires, de sorte que le Gouvernement applique par analogie les mêmes balises. »

Enfin, il considère que la transparence doit être assurée tant avant qu'après les missions. Selon lui, cette démarche est également dans l'intérêt du Gouvernement puisqu'elle permet de mieux expliquer les objectifs poursuivis, d'assurer une plus grande clarté de l'action publique et de prévenir les interrogations ou suspicions pouvant entourer certains déplacements. Pour ces raisons, il réaffirme son soutien à la proposition de résolution et invite la majorité à privilégier un travail d'amendement plutôt qu'un rejet du texte.

Mme Lambelin, pour le PS, rappelle que la proposition intervient dans le contexte de la controverse suscitée par la mission canadienne et dans une période marquée par de fortes contraintes budgétaires. Elle considère dès lors qu'il est légitime de s'interroger sur les règles applicables aux déplacements ministériels.

Mme Lambelin précise que son groupe ne remet pas en cause le principe même des missions internationales. Elle reconnaît leur utilité pour le rayonnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et pour le développement de partenariats stratégiques. Elle estime toutefois que ces missions doivent s'accompagner d'une transparence renforcée quant à leurs objectifs, leur organisation, leur suivi et leurs coûts.

Selon elle, un renforcement de la transparence contribuerait à une meilleure compréhension de ces déplacements par les citoyens et participerait à la rationalisation des dépenses publiques dans un contexte budgétaire difficile.

Elle considère que les règles actuellement applicables sont devenues insuffisantes au regard des réalités budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de celles auxquelles sont confrontés les citoyens. Elle regrette dès lors que les groupes de la majorité n'aient pas privilégié un travail d'amendement du texte. Selon elle, l'adoption d'une proposition de résolution constitue avant tout l'expression d'une intention politique et aurait pu constituer un signal positif dans le contexte actuel.

En conclusion, elle réaffirme son soutien à la proposition de résolution et annonce que le groupe PS votera en sa faveur.

Mme Pavet souligne que la résolution ne remet pas en cause le principe des missions internationales. Selon elle, le débat porte exclusivement sur leur ampleur, leur coût et la transparence qui les entoure.

Elle estime que les réponses apportées par la majorité ne dissipent pas les interrogations soulevées. Elle relève notamment que les informations finalement

obtenues sur la mission canadienne font apparaître une dépense de 166.545 euros consacrée à des déjeuners-causeries, rencontres institutionnelles et réceptions officielles. Elle considère que de tels montants justifient pleinement les demandes de transparence formulées dans la proposition.

La députée rappelle ensuite les nombreuses questions écrites déposées par son groupe et regrette l'absence de réponses complètes. Elle cite à nouveau plusieurs déplacements de membres du gouvernement et indique que les informations relatives à leur coût, à leurs participants ou à leurs résultats demeurent inconnues. Elle estime que cette situation démontre précisément l'insuffisance du système actuel.

Mme Pavet conteste également les arguments relatifs à la protection des données personnelles ou à la complexité administrative. Elle considère que l'exemple suédois démontre qu'une transparence beaucoup plus importante est possible. Selon elle, soit les informations existent et ne sont pas rendues publiques, soit elles ne sont pas disponibles, ce qui soulèverait alors d'autres questions en matière de gestion des dépenses publiques.

Elle réitère les critiques formulées lors de la présentation de la proposition quant au niveau de transparence entourant les missions ministérielles. Elle estime que les citoyens sont en droit d'obtenir ces informations et annonce qu'elle continuera à interpeller le Gouvernement sur cette question.

M. Van Goidsenhoven indique comprendre la volonté de contrôle parlementaire. Il reconnaît que l'obtention de certaines réponses peut parfois nécessiter des démarches complémentaires. Il estime toutefois que la proposition de résolution repose sur une présomption de manque de transparence qu'il ne partage pas.

Selon lui, plusieurs interventions tendent à jeter le discrédit sur l'ensemble des missions internationales alors que celles-ci ne constituent pas des déplacements d'agrément et répondent régulièrement à des objectifs culturels, scientifiques ou économiques.

Il considère dès lors qu'une telle approche risque d'alimenter une forme de suspicion généralisée à l'égard de missions dont l'utilité n'est pas remise en cause.

M. Hazée estime que les interrogations exprimées par une partie de la population à l'égard de certaines dépenses publiques justifient précisément un renforcement de la transparence.

Il souligne que l'utilité de certaines missions internationales n'est pas contestée mais considère qu'il est nécessaire de garantir à la fois la transparence et le caractère raisonnable des dépenses engagées.

Selon lui, la meilleure manière d'éviter les soupçons consiste à assurer la plus large publicité possible des informations relatives à ces missions.

En conclusion, **Mme Pavet** regrette que la majorité refuse une proposition visant la transparence et inspirée de pratiques existant dans d'autres pays. Elle estime que les citoyens sont en droit de connaître, avant et après chaque mission, les objectifs poursuivis, le programme, le nombre de participants ainsi que les coûts engagés. Selon elle, cette exigence de transparence est d'autant plus légitime dans un contexte où des efforts sont demandés à de nombreux secteurs et à la population.

3 Votes et confiance

L'amendement n° 1 est rejeté par 8 voix contre 4 et 1 abstention ;

L'ensemble de la proposition de résolution est rejeté par 8 voix contre 5.

A l'unanimité des 13 membres présents, il est fait confiance au président et à la rapporteuse pour la rédaction du rapport.

La rapporteuse,

Mme Caroline Desalle

Le Président,

M. Bruno Lefebvre